

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

A une séance spéciale de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Serge Jetté pour être tenue à l'hôtel de ville de La Minerve, mardi le 21<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2008, à 19:30 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

**ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 21 JUILLET 2008**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Décret des travaux visant le remplacement des ponceaux du ruisseau Shaughnessy sur le chemin des Pionniers
4. Décret des travaux visant le remplacement des ponceaux du ruisseau Shaughnessy sur le chemin Despres
5. Avis de motion règlement d'urbanisme numéro 493 modifiant le règlement de zonage numéro 380 dans le but de permettre l'usage h5 (projet intégré d'habitation) dans les zones Va-50 et Va-51
6. Projet de règlement numéro 493 modifiant le règlement de zonage numéro 380 dans le but de permettre l'usage h5 (projet intégré d'habitation) dans les zones Va-50 et Va-51
7. Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement (règlement d'emprunt 509)
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Le tout conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents monsieur le maire Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin, les conseillers messieurs, Richard Bélair, Pierre Chevigny, Rémi Charrette, Jacques Bissonnette et Samuel Simoneau formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale adjointe et secrétaire- trésorière adjointe est aussi présente.

**2008.07.181  
(1)**

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE  
SPÉCIALE**

Le quorum étant constaté, il est

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN**

Et résolu que la séance spéciale du 21 juillet 2008 soit ouverte.

ADOPTÉE.

**2008.07.182**  
**(2.)**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2008.07.183**  
**(3.)**

**DÉCRET DES TRAVAUX VISANT LE REMPLACEMENT DES  
PONCEAUX DU RUISSEAU SHAUGHNESSY SUR LE CHEMIN DES  
PIONNIERS**

Considérant que les ponceaux actuels n'ont pas la capacité requise pour répondre  
aux besoins du ruisseau Shaughnessy sous le chemin des Pionniers ;

Considérant le calcul du diamètre requis en fonction du bassin versant à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que le Conseil décrète le remplacement des ponceaux, actuellement en  
place dans le ruisseau Shaughnessy sous le chemin des Pionniers, par un ponceau  
de 3.6 mètres de diamètre.

Et qu'un montant n'excédant pas 16 600\$ en immobilisation soit affecté à ces  
travaux à partir du surplus 2007.

ADOPTÉE

**2008.07.184**  
**(4.)**

**DÉCRET DES TRAVAUX VISANT LE REMPLACEMENT DES  
PONCEAUX DU RUISSEAU SHAUGHNESSY SUR LE CHEMIN DESPRES**

Considérant que les ponceaux, actuellement en place dans le ruisseau Shaughnessy  
sous le chemin Després, sont détériorés et qu'il est nécessaire de les remplacer.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que le Conseil décrète le remplacement des ponceaux, actuellement en place, par deux ponceaux de 48 pouces de diamètre.

Et qu'un montant n'excédant pas 3 900\$ en immobilisation soit affecté à ces travaux à partir du budget 2008.

ADOPTÉE

- (5.) **AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 380 DANS LE BUT DE PERMETTRE L'USAGE H5 (PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION) DANS LES ZONES VA-50 ET VA-51**

**À SUIVRE**

- (6.) **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 380 DANS LE BUT DE PERMETTRE L'USAGE H5 (PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION) DANS LES ZONES VA-50 ET VA-51**

**À SUIVRE**

- (7.) **CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 509)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 509 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE, ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2008 AYANT POUR OBJET UNE DÉPENSE DE 615 613 \$ ET UN EMPRUNT DE 615 613 \$ POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

---

Je, soussignée Suzanne Sauriol, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie:

Que le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour le règlement numéro 509 de la Municipalité de La Minerve est de 144.

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 25 ;

QUE le nombre de demandes faite est de 0;

QUE le règlement numéro 509 de la Municipalité de La Minerve est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à La Minerve, ce 21<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2008.

Directrice générale adjointe et  
Secrétaire-trésorière adjointe

Suzanne Sauriol

**(8.) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2008.07.185  
(9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le maire,

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

Serge Jetté

Suzanne Sauriol

Je, soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires  
pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes :  
2008.07.183, 2008.07.184.

La directrice générale adjointe et  
secrétaire trésorière adjointe,

Suzanne Sauriol